



Express-inFO

Comité technique ministériel du 8 janvier 2020



NON aux lignes destructrices de gestion !!

Retrouvez la déclaration de FO en ouverture de la séance [ICI](#)



Il est inacceptable de voir disparaître les CAP « Mutations », instance qui ont permis pendant des décennies de traiter les mobilités des personnels dans un cadre transparent et égalitaire.

Pour autant, **FO ne saurait rester en retrait des débats relatifs au contenu des lignes directrices de gestion ministérielles**, dès lors qu'elles pourraient aggraver les effets directs induits par la loi dite de « transformation » de la Fonction Publique. Car le **MTES est une nouvelle fois engagé dans la course au « pire en interministériel »** (la preuve [ICI](#)). En programmant par exemple de ne garder **qu'un seul cycle de mobilité annuel là où d'autres ministères en créent un troisième!!!**

Pour préserver les droits des agents, **FO avait déposé de nombreux amendements** (consultables [ICI](#)) au projet de l'administration.

L'ensemble des organisations du CTM avaient mis un point d'honneur à être présentes pour porter leurs arguments, dans le contexte social que l'on connaît.

Dans un esprit constructif, la plupart d'entre elles avait formulé de nombreuses propositions.

Seul problème : questionnée sur les points clés du projet de lignes directrices du MTES (nombre de cycles de mobilité, transparence des décisions et appui des représentants du personnel), **la Secrétaire générale a clos tout débat**, indiquant qu'elle avait été pleinement convaincue par le seul argumentaire de son DRH. Et **qu'elle ne bougerait donc pas d'un iota**. Justifiant au passage la suppression d'un nouveau cycle de mobilité (**donc plus qu'un par an!**) par l'objectif de réduire la durée de vacance de postes. Un argumentaire totalement incompréhensible, assis sur aucun diagnostic ou analyse. Le tout « complété » par le basculement **dans un système de publication généralisé des postes « au fil de l'eau »** dont la principale caractéristique est de casser toute transparence des décisions et de prise en compte des priorités légales... et de noyer les agents des SG locaux dans la gestion d'une usine à gaz !

Face à ce passage en force destiné à porter atteinte aux droits des agents du MTES, de manière volontaire et assumée, l'ensemble des organisations syndicales ont décidé de quitter la séance (la première présidée par Mme Piette), et d'interpeller les ministres afin de demander la réouverture d'une réelle concertation pour aboutir à un document intégrant leurs revendications.